

2021 09 07

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date de la convocation
10/09/2021

Date d'affichage
10/09/2021

Objet de la délibération
Demande de subvention Tennis

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAONE 25660**

Séance du 16 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guinemand dans le respect des règles sanitaires en vigueur compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Violette SEGARD

Excusés donnant procuration :

Margaux PRAOM donne procuration à Claude GAULARD ;

Nadine SAUVONNET donne pouvoir à Cyril MARECHAL,

Absents : Pascal GAILLARD, Christian PRAOM, Maud WASNER,

Madame Nathalie CASTILLON a été désignée Secrétaire de séance

Monsieur Benoit Vuillemin a quitté le Conseil Municipal à 20 heures, pour impératifs de vice-présidence du Grand Besançon.

Le Premier adjoint, M. Lylian CALVAT a assuré la Présidence du Conseil Municipal par mandat.

Sur proposition de la commission aux associations et de l'Adjoint en charge de cette compétence, Monsieur Cyril Maréchal,

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Laure JOINEAU, la Présidente du Tennis Club de Saône, met en place des heures de tennis santé ainsi que du « blind tennis » ou tennis sonore, pour des enfants aveugles ou malvoyants. Le coût de l'achat des balles sonores et de l'équipement est d'environ 1000 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

D'attribuer au Tennis Club de Saône, une subvention exceptionnelle de : 600 €

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Vu le budget,

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par le Tennis Club de Saône,

Considérant que les activités conduites par l'association, sus-mentionnées, sont d'intérêt public local,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Par 19 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association Tennis Club de Saône,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces y afférentes,

Cette somme sera imputée sur le compte budgétaire 6574

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 16 septembre 2021

Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

